

## \* Le Relais Assistantes Maternelles

Lieu d'information ouvert aux parents et aux assistantes maternelles indépendantes ainsi qu'aux personnes qui souhaitent le devenir. Des ateliers collectifs y sont proposés pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

Accueil information : Lundi 14h-17h30 / Mardi 14h30-18h30 / Mercredi 9h-12h30 et 13h30-17h / Jeudi 14h30-18h30 / Vendredi 14h-16h30

Adresse : Pôle Petite Enfance - 21 Avenue Jean Jaurès - Bruges

Permanence téléphonique : 05 56 16 64 94

E-mail : [vmoinier@mairie-bruges.fr](mailto:vmoinier@mairie-bruges.fr)

## \* Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP «La Bulle» est un espace de jeux et de rencontres pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés par un membre de leur famille et pour les futurs parents. L'accès est libre et gratuit.

Adresse : Pôle Petite Enfance - 21 avenue Jean Jaurès

T 05 56 16 64 96

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h-12h et Jeudi : 15h30 - 18h30

## \* Culture et loisirs

La ville de Bruges a aménagé des aires de jeux adaptées aux enfants de moins de 6 ans :

Parc Treulon - Avenue de Verdun

Villaboïs - Rue Daugère

Quartier du Lac - Rue Aristide de Sousas Mendès

De nombreuses animations sont proposées au sein de la Ville.

# Guide

## de la petite enfance



Bruges

[www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

## \* Le Pôle petite enfance

### Un accueil unique pour l'inscription

Il a pour objectif de faciliter les démarches des familles, d'harmoniser l'information qui leur est donnée, de les conseiller sur une pré-orientation.

Prendre rendez-vous en téléphonant ou en se déplaçant au secrétariat du pôle petite enfance.

21 avenue Jean Jaurès // Bruges

T 05 56 16 64 90

Lundi au mercredi 8h30-12h30 / 13h30-17h // Jeudi 8h30 - 12h30 / 13h30-18h30 // Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-16h

Une coordinatrice Petite Enfance encadre le service.

Une fois l'inscription faite, elle est à disposition des familles pour répondre à leurs interrogations et les informe de l'évolution de leur demande. / [mcrabeau@mairie-bruges.fr](mailto:mcrabeau@mairie-bruges.fr) / 05 56 16 64 92

### \* Les critères / Les priorités

> Le nombre de places disponibles en fonction des besoins des familles et des contraintes de gestion de l'établissement.

> L'âge de l'enfant au regard des places disponibles par section.

#### Listes de priorités non hiérarchisées.

La résidence sur la commune

La date d'inscription

La situation de la famille (naissance multiple, fratrie fréquentant une structure d'accueil au moment de l'admission demandée, famille nombreuse .....);

Les situations de fragilité (longue maladie, handicap, incapacité ponctuelle, ...)

Le souhait des parents en matière d'accueil collectif ou familial

L'ordre de préférence des parents dans le choix des structures collectives.

La commission d'attribution se prononce sur l'accès aux places en accueil régulier dans les structures municipales. L'étude est anonyme. Les membres de la commission s'engagent à un devoir de réserve

Retrouvez la Charte complète sur le site de la Ville

[www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

#### Participation financière

En multi-accueil collectif et familial, la participation financière est calculé en fonction des revenus du foyer, du nombre d'enfants à charge de la famille et correspond à un taux d'effort.

Le barème de participation financière est fixé par la CAF. Vous pouvez effectuer une simulation de la participation financière qui vous sera demandée sur le site de la CAF : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

## \* Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Géré par le CCAS de la Ville de Bruges, il accueille les enfants de manière régulière ou occasionnelle, de la fin du congé maternité de la mère jusqu'à l'âge de 3 ans révolus, et participe à leur développement dans le cadre d'un projet éducatif global.

Des personnels qualifiés accompagnent l'enfant au quotidien en répondant à ses besoins. Un psychologue et un pédiatre travaillent en collaboration avec les équipes dirigées par des infirmières puéricultrices.

#### Les établissements collectifs (voir carte)

Structures multi-accueil qui reçoivent des enfants de 10 semaines à 4 ans dont les parents travaillent, de préférence.

Horaires d'ouverture : 7h30-18h30

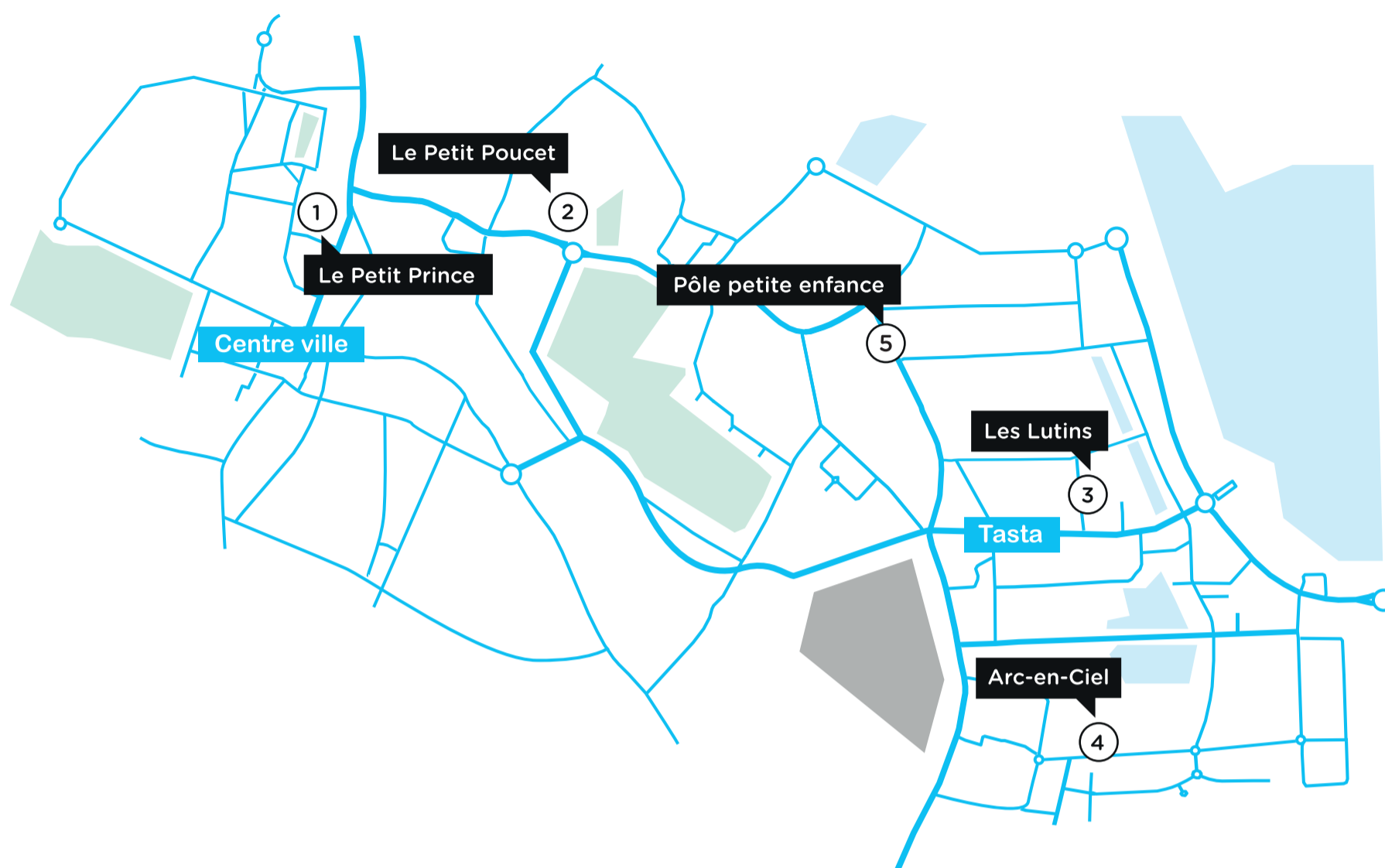
Fermetures : 4 semaines en août et entre Noël et le jour de l'an.

#### La crèche familiale

Il propose un mode d'accueil alliant des temps collectifs et des temps d'accueil au domicile de l'assistante maternelle, salariée du CCAS. Il est encadré par une équipe pluridisciplinaire dirigée par une infirmière puéricultrice. L'éducatrice de jeunes enfants anime des ateliers d'éveil qui permettent aux enfants de connaître des moments fondamentaux de la vie de groupe. Accueil de 44 enfants.

Horaires d'ouverture : 7h-18h30

Fermetures : 3 semaines en août et entre Noël et le jour de l'an.



## \* Les établissements collectifs

### Le Petit Prince

**38 places** - Accueil régulier  
5 rue Camille St Saëns

### Le Petit Poucet

**46 places**  
Accueil régulier de 36 places  
accueil occasionnel de 10 places  
«halte garderie»  
54 rue Fleuranceau

### Les Lutins

**38 places** - Accueil régulier  
3 rue A. de Sousa Mendès

### Arc-en-Ciel

**38 places** - Accueil régulier  
55 rue Claudeville

Retrouvez la Charte complète

sur le site de la Ville

[www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

## \* Pôle petite enfance

- > La Crèche familiale
- > Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Bulle »
- > Le Relais Assistantes Maternelles
- > La Coordination Petite Enfance

21 Avenue Jean Jaurès - Bruges